

constaté aucun signe d'un comportement illicite du Conseil fédéral dans le cadre de l'application du droit de nécessité.

4.8 Chancellerie fédérale

4.8.1 Gestion de la crise par le Conseil fédéral

À sa séance du 20 mai 2020, le Conseil fédéral a décidé d'évaluer sa gestion de la crise et de charger la Chancellerie fédérale de lui présenter une stratégie en la matière d'ici au 26 août 2020. Les résultats de l'évaluation sont disponibles depuis le 11 décembre 2020.

En octobre 2020, la CdG-E s'est penchée sur la stratégie de la Chancellerie fédérale et a auditionné le chancelier de la Confédération, qui lui en a présenté la teneur. En préambule, le chancelier a souligné que de nombreuses évaluations étaient en cours dans les départements et les offices et que le Parlement avait confié encore d'autres évaluations au Conseil fédéral. Dans ce contexte, la Chancellerie fédérale a décidé de restreindre l'évaluation dont il est question ici aux quatre thèmes suivants : la fermeture des frontières et les assouplissements des mesures prises aux frontières ; la garantie de l'accès aux soins médicaux ; la formation post-obligatoire ; les exploitations de restauration en tant qu'établissements particulièrement concernés sur le plan économique. Le Conseil fédéral espère pouvoir tirer rapidement des conclusions dans ces quatre domaines, afin de s'en servir pour gérer la suite de la crise. Parallèlement, le chancelier de la Confédération a souligné que cette liste de thèmes n'était pas exhaustive et qu'une évaluation judicieuse de la gestion de la crise ne pourrait être définitivement effectuée qu'à long terme, notamment en établissant des comparaisons avec d'autres pays.

Les acteurs concernés ont été fortement impliqués dans l'évaluation. Les conclusions, qui ont été soumises au Conseil fédéral sous forme de recommandations, n'ont pas été effectuées en externe. La Chancellerie fédérale a rédigé la proposition correspondante à l'intention du Conseil fédéral. Le chancelier de la Confédération a précisé qu'un aspect important de l'évaluation résidait dans le fait que les enseignements tirés de cette crise devraient pouvoir être utilisés lors de la gestion d'éventuelles crises ultérieures.

La CdG-E a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation avant de poursuivre ses travaux relatifs à la gestion de la crise par le Conseil fédéral. Selon les informations fournies par la Chancellerie fédérale, l'évaluation devrait être achevée à la fin de l'année 2020 et les résultats sont disponibles depuis. La CdG-E se penchera sur l'évaluation effectuée par le Conseil fédéral et poursuivra ses travaux relatifs à la gestion de la crise par le gouvernement en 2021.

4.8.2 Détection précoce des crises

En octobre 2020, la CdG-E s'est penchée sur la détection précoce des crises. Au niveau du Conseil fédéral, la détection précoce des crises est du ressort de la Chan-